

d'écoles neutres et d'écoles sans Dieu comme on appelle dans le clan clérical les écoles où les curés ne manipulent pas tous les fonds, ne vendent pas tous leurs livres et ne placent pas tous leurs défroqués sans diplôme.

Au cours de cette controverse, Mgr Laffèche aurait dit :

—M. Laurier, il ne peut y avoir que trois sortes d'écoles : 1o Les écoles catholiques qui donnent la plénitude de la vérité ; 2o les écoles protestantes qui font du prosélytisme en faveur d'une secte anti-catholique ; 3o les écoles athées ou indifférentes qui n'enseignent aucune religion.

—Pardon, monseigneur, répliqua M. Laurier ? il y a de plus l'école semblable aux écoles communes d'Ontario. On y permet la lecture de certaines parties de la Bible et certaines prières ; mais défense est faite à l'instituteur de parler de religion. Les enfants sont laissés parfaitement libres sous ce rapport.

—Et qui, dans Ontario, demanda l'évêque, est chargé de déterminer quelles parties de la Bible seront lues, quelles prières seront dites, et quelle quantité en sera tolérée ?

—C'est M. Ross, ministre de l'instruction publique.

—Et qui a donné à M. Ross le droit moral de réglementer l'enseignement religieux et de contrôler la conscience des enfants ?

M. Laurier resta sans réponse.

—Eh ! bien, M. Laurier, repartit l'évêque, ce système que vous approuvez n'est rien autre chose que l'école neutre ou indifférente, l'école où la religion est volontairement et intentionnellement ignorée ; c'est l'école la plus dangereuse de toutes parce qu'on ne s'en défie pas et qu'elle conduit fatalement la jeunesse à l'indifférence religieuse, la plus grande plaie de notre siècle. C'est une école condamnée par l'Eglise et que les catholiques ne peuvent pas accepter, car elle est en violation directe des droits des parents et de ceux de la conscience.

Comment donc !

De quel droit M. Ross fait-il ce choix ; mais du droit que lui délègue le père de famille dont l'autorité est suprême et sans conteste en matière d'éducation.

M. Ross tient son autorité du chef de la famille tandis que tout autre personnage qui s'immisce sans mandat paternel dans l'éducation de l'enfant, dérobe au père une partie du privilège sacré que lui donne son titre de père.

Et qu'on en finisse donc avec ces terreurs simulées de l'éducation laïque qui, font dit-on, des gibiers de pénitencier et de la graine de potence !

Qu'on regarde donc les faits en face, l'on verra.

Nous n'avions pas à suivre nos adversaires dans leurs malencontreuses généralisations ; nous n'avons jamais reproché aux écoles catholiques Vaillant ni Caserio deux anarchistes élevés sous l'aile de l'Eglise, mais si on veut un joli exemple des bienfaits de l'instruction ecclésiastique en voici un que nous puisons dans la *Presse* du 3 juillet 1895.

On ne nous accusera pas de puiser nos informations dans des feuilles dangereuses et perverses.

Paris, 3.—La cour d'assises des Hautes-Pyrénées vient de juger un jeune garçon de dix-sept ans, nommé Marcel Gueyta, une sorte de petit séminariste qu'un honorable curé du diocèse de Tarbes, l'abbé Andreau, avait recueilli et élevait avec sollicitude pour le préparer aux missions étrangères. Extrêmement vicieux sous des apparences doucereuses et pudibondes, le jeune Gueyta était accusé d'avoir volé dans plusieurs églises et incendié pour dissimuler ses vols.

C'est ainsi que dans la nuit du 23 au 24 octobre dernier, le feu prenait à la cathédrale de Tarbes. L'incendiaire avait commencé par fracturer le tronc de la sacristie, puis il avait consciencieusement vidé les burettes contenant le vin blanc des messes et consommé quantité d'hosties. Cette profanation accomplie, il avait allumé l'incendie qui, fort heureusement, fut vite éteint.

Les recherches étaient restées infructueuses. Il était certain que le malfaiteur s'était introduit par le clocher. C'était tout ce que l'instruction avait réussi à découvrir, quand, dans la nuit du 13 au 14 novembre, un nouvel incendie éclatait dans la sacristie de l'église de Cadenac, commune de Saint-Félix. La sacristie fut complètement détruite et l'église gravement endommagée. Plusieurs troncés avaient été forcés.

Le lendemain 15 novembre, troisième incendie allumé dans une écurie attenante à l'église. à l'aide d'un mouchoir imbibé de pétrole et jeté du dehors dans l'intérieur de cette construction. Cette fois, l'instruction releva des traces de pas aboutissant au presbytère, où le curé de St-Félix, l'abbé Andreau, préparait le jeune Gueyta à la carrière de missionnaire. Le jeune garçon fut arrêté et l'enquête ne tarda pas à relever à sa charge un quatrième incendie qui, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1893, avait complètement détruit la maison de ses parents.

On comprend l'émotion avec laquelle les habitants de Tarbes ont suivi les débats de cette affaire. Se trouvait-on en face d'un incendiaire de vocation ou d'un